



M A I R I E D E  
C H A T E L

FOLIO N° 2022/.....

ARRETE N°48-0522 - PM  
Réf. : NR/AA/VC

**Réglementation temporaire de la circulation sur la route du Petit-Châtel  
au niveau du n°36. Démolition de l'hôtel Les Fougères par l'entreprise LEC TP.  
Du 07 au 17 juin 2022.**

**Le Maire de la Commune de CHATEL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5 et L.2213-1,1°

**VU** le Code de la Route et notamment les articles R.411-8, R.411-21-1, R.411-25,3°, R.412-30 et R.412-32,

**VU** l'arrêté du 24 Novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

**VU** la loi n° 809/2004 du 13/08/2004 et notamment son article 140, concernant les actes soumis au contrôle de légalité,

**CONSIDERANT** les travaux de démolition de l'hôtel Les Fougères à effectuer par l'entreprise LEC TP, sur la route du Petit-Châtel, du 07 au 17 juin 2022,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de réglementer la circulation pendant la durée des travaux au niveau du chantier, afin d'assurer la sécurité des usagers et des ouvriers,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 : CIRCULATION**

Afin de permettre à l'entreprise LEC TP d'effectuer des travaux de démolition de l'hôtel Les Fougères sur la route du Petit-Châtel, la circulation sera interrompue du 07 au 17 juin 2022.

**ARTICLE 2 : DEVIATIONS**

Des déviations seront mises en place par la route du Boude et la route du Taude.

**ARTICLE 3: SIGNALISATION**

La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise LEC TP.

**ARTICLE 4 : INFRACTION**

Les infractions au présent arrêté seront poursuivies conformément à l'article R610-5 du Code Pénal.

**ARTICLE 5 :**

- Madame le Directeur Général des Services Municipaux,
  - Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux,
  - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ABONDANCE,
  - le Service de Police Municipale,
  - L'entreprise LEC TP,
- seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CHATEL, le 03 mai 2022

Nicolas RUBIN,  
Maire de CHATEL

